## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## Arrêté du 31 juillet 2018 portant dissolution de la brigade de surveillance du littoral de Caen (Calvados)

NOR: INTJ1809631A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et la ministre des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-23 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2;

Vu l'arrêté du 29 août 2011 portant création de la brigade de surveillance du littoral de Caen,

Arrêtent:

Article 1er

La brigade de surveillance du littoral de Caen est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 juillet 2018.

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, Gérard Collomb

La ministre des armées, Florence Parly